

ABONNEMENT

Sauf mandat	
En un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 JANVIER

HALTE-LÀ

La commission du travail ne nous paraît avoir nul souci des redoutables responsabilités que lui a faites l'insouciance malignité de M. Constans.

Un jour, en effet, M. Constans a majestueusement déposé sur le bureau de la Chambre une loi sur les retraites ouvrières dont il n'avait pas voulu calculer les conséquences et a dit, en souriant, à ces messieurs de la commission du travail : Voilà un sujet d'actualité ; mettez-vous à l'œuvre et travaillez.

Et la commission a obéi avec un tel esprit de condescendance que le projet de M. Constans jugé impraticable par les hommes sérieux est de beaucoup dépassé par le système auquel la commission veut attacher son nom, duquel elle attend sa gloire, où elle prépare un abîme.

Peu importe à ces hardis novateurs que les citoyens se trouvent étreints dans un socialisme d'Etat poussé jusqu'à la fureur ?

Peu importe à ces législateurs empiriques qu'un jour le budget de la France se trouve grevé de millions incalculables et que la fortune publique s'affaisse sous le poids du fardeau ? Ils prennent les idées de M. Constans pour un simple *minimum* et en comblent les lacunes par des interlignes où l'on ne trouve que les allures d'une divagation monomane.

Ainsi, tout citoyen, appartenant à telle ou telle catégorie, est réputé vouloir s'assurer, est inscrit d'office au grand livre des retraites nationales et ne s'en peut faire rayer que par un acte d'opposition régulièrement notifié.

Ainsi l'assurance ne comprend pas seulement les salariés et employés dont le traitement ne dépasse pas 3,000 fr. ; elle s'étend à

des catégories nouvelles de petits propriétaires et rentiers dont la cote est à déterminer.

Ainsi encore les institutions de prévoyance particulières, les caisses spéciales des entreprises privées ou des grandes compagnies seront comme expropriées par l'Etat qui aura seul le monopole des assurances et qui en fera l'objet d'une comptabilité publique aussi effrayante par son immensité que par ses détails.

Et quelle est la base unique d'une si colossale entreprise ?

Une contribution de l'Etat égale à la contribution cumulée de l'employé et de l'employeur, ou à la seule contribution du rentier.

Quand on se prend à appliquer des chiffres à cette esquisse administrative, quand on veut se rendre compte du résultat qui, dans trente années, affectera le budget de la France, on se perd dans un ensemble de multiplications et de divisions où nul ne peut se reconnaître. Un mathématicien renommé a parlé de 400 millions ; un autre, non moins distingué, n'a pas reculé devant une hypothèse de 800 millions.

Bref, nous sommes ici dans le domaine de la folie pure et nous n'avons qu'une chose à dire : à savoir que l'œuvre actuelle de la Commission est un acheminement nouveau vers la banqueroute par la voie qu'aura tracé le socialisme d'Etat.

Et quand nous en serons là, non seulement il n'y aura plus de finances dans notre pays, mais l'ordre social aura été si profondément troublé que la victoire appartiendra à la révolution.

N'est-il pas opportun, en pareille occurrence, de nous rappeler le péril que fit courir, il y a quelques années, aux finances de la France le plan concerté entre M. de Freycinet et M. Léon Say ?

Le premier obtint du Parlement le classe-

ment de 17,000 kilomètres de chemin de fer, qui devaient constituer le réseau de l'Etat.

Le second conçut l'idée de faire face aux frais de la construction par des émissions successives de rente amortissable.

Il y eut deux émissions ; puis on s'aperçut bientôt que le crédit de la France n'était pas de force à supporter ces appels réitérés à l'emprunt et, pour éviter la ruine, on fit les *conventions* avec les grandes compagnies, et l'on fut heureux de pouvoir relever l'Etat des engagements qu'il avait contractés, avec une inconcevable témérité.

En un mot, le crédit de la France se trouva sauvé par celui des grandes institutions qui pouvaient prendre sa place et diviser les charges.

Voilà un exemple à bien méditer, dans les circonstances actuelles ; il renferme une terrible leçon ; il montre la supériorité et la nécessité des initiatives privées ; il prouve, avec surabondance, que pour donner aux retraites ouvrières une assiette sérieuse et vraiment sociale, il faut en laisser la responsabilité aux libres initiatives de toutes les associations et qu'enfin le rôle de l'Etat n'est en pareille matière qu'un rôle de contrôle justifié au besoin par des subventions limitées.

Quand, en face du péril, nous disons : Halte-là ! notre cri est celui du patriotisme, de la raison et du bon sens.

M. Fallières et les évêques

M. Fallières, qui semble vouloir perpétuer le souvenir des malheureux incidents de Rome, vient de retenir une partie du traitement de l'évêque de Carcassonne pour avoir été sans autorisation en pèlerinage auprès du Pape.

Voici le texte de la missive ministérielle signifiant cette retenue :

« Paris le 29 décembre.

» Monsieur l'évêque,

» J'ai l'honneur de vous adresser le mandat du quatrième trimestre de l'exercice 1891, du traitement qui vous est dû, conformément à l'article 65 de la loi du 18 germinal an X.

» Comme, au cours de ce trimestre, vous avez quitté votre diocèse pour vous rendre hors de France, sans autorisation, j'ai dû, sous réserve de toutes autres observations, faire subir audit mandat une retenue correspondant au nombre de jours pendant lesquels vous avez enfreint l'article 20 de la même loi.

» Agréez, monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération.

» Le garde des sceaux,
Ministre de la justice et des cultes,

» A. FALLIÈRES. »

Les évêques de France ne sont pas des écoliers, mais M. Fallières est un fameux pion, lui !

En lisant sa lettre on croyait l'entendre dire : « Elève Billiard, vous aurez huit jours de retenue... de traitement ! »

M^{re} l'évêque de Carcassonne a immédiatement accusé réception de ces éternes administratives ; il l'a fait dans la lettre suivante, pleine de dignité :

« Carcassonne, 31 décembre 1891.

» Monsieur le ministre,

» En m'adressant le mandat du traitement qui m'est dû pour le quatrième trimestre de l'exercice 1891, vous me faites l'honneur de m'informer que, comme au cours de ce trimestre j'ai quitté mon diocèse pour me rendre hors de France sans autorisation, vous avez cru devoir, en visant l'article 20 de la loi du 18 germinal an X, faire subir audit mandat une retenue correspondant au nombre de jours d'absence.

» J'aurais le droit de protester contre cette mesure, j'aime mieux me borner à vous accuser réception de votre lettre.

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

Alors Gaétane en voulait presque à tout le monde : à elle-même pour n'avoir pas cherché du travail avec plus d'acharnement ; à son père, ce père frivole et égoïste qui avait dissipé follement son bien ; est-ce qu'il était digne d'avoir des enfants puisqu'il ne savait que les ruiner pour satisfaire à ses propres plaisirs ?

A force de souffrir, Gaétane devenait injuste ; elle reprochait tout bas à ses cousins de Murière, si bons pour elle et sa sœur, de s'être éternisés à voyager et d'avoir amené Mikaëla trop tard à Marseille ; elle accusait M. Olivier de n'avoir pas fait l'impossible pour faire accepter la *Vestale* au théâtre, et de s'être lassé de rendre service à une inconnue. Elle en voulait même au ciel !

Mais il est certains murmures arrachés par la souffrance que Dieu ne réprime pas, parce qu'ils viennent des lèvres plus que de l'âme, et quoi que sa bouche proférât, le cœur de Gaétane demeurait fidèle.

Elle essayait vainement, la pauvre enfant, de composer son visage pour revenir auprès de sa sœur ; elle savait mal mentir et Mikaëla apercevait toujours l'altération de ses traits et la trace de ses larmes.

Toute l'attention, tout l'amour de la maison de Murière, étaient concentrés sur la malade ; Antoinette la soignait comme une mère, Gaétane ne la quittait pas ; Jeanne et Pierre de Murière ne savaient qu'inventer pour lui procurer une satisfaction, et le bon Méphisto, qu'ils avaient racheté au jeune Mériet et amené à Marseille selon le désir des deux sœurs, le bon Méphisto passait ses jours et ses nuits sous le lit de Mikaëla sans qu'on pût l'en arracher. A peine une fois dans la matinée allait-il chercher un peu de nourriture à la cuisine.

Chaque après-midi on levait la malade et on la portait sur une chaise longue devant la fenêtre ouverte.

Hélas ! chaque fois on la trouvait plus légère ; une pluie de rayons d'or filtrait à travers le feuillage des arbres du cours ; la brise lui apportait des douces senteurs de fleurs ; c'était le charme du printemps naissant que la pauvre phthisique aspirait de toutes ses forces mourantes ; elle souriait toujours et prenait plaisir

à écouter la musique infiniment triste d'un petit enfant, vêtu de peau de chèvre, qui venait jouer de la mandoline sous sa fenêtre ; il chantait de tout son cœur, moins pour gagner quelques sous que pour plaire à cette jolie malade dont le visage était plus blanc que la fleur du gardénia.

Mikaëla pensait parfois à la *maison sans fenêtres*, et, se sachant mortellement atteinte, elle se disait tout bas qu'elle ne la reverrait pas.

Elle ne souffrait presque plus, mais sa faiblesse croissait d'heure en heure ; le printemps rayonnait magnifique, tout exubérait de gaieté ; seule la demeure des Murière restait morne et désolée.

Il arriva, peu de temps après l'installation des jeunes filles à Marseille, une nouvelle qui, six mois auparavant, les eût remplies de joie, tandis que Gaétane pleura en l'apprenant. L'hôtel de M. de Saint-Maur à Paris avait été vendu, après sa mort et la ruine des orphelines, à une riche famille étrangère. En y faisant quelques réparations, on découvrit, scellée dans le mur, à la façon des coffres-forts, une cassette pleine de superbes bijoux. C'étaient ceux de la comtesse de Saint-Maur ; les fillettes les connais-

saient bien, on les leur avait montrés souvent dans leur enfance, puis, après le décès de leur père, ne retrouvant pas ces joyaux, on ne poursuivit pas les recherches, discrètement, pensant que le dissipateur les avait vendus quelque beau jour pour satisfaire à une dette de jeu.

Splendides pour la plupart, ces pierreries revenaient de droit aux demoiselles de Saint-Maur ; le produit de leur vente donna un capital de soixante-dix mille francs.

— Qu'est-ce que cela me fait, maintenant ? murmura Gaétane en froissant la lettre où son tuteur lui apprenait le résultat de cette trouvaille inespérée.

On essaya de le faire comprendre à Mikaëla ; la pauvre enfant sortit de sa torpeur pour dire de sa voix faible comme un souffle :

— Tant mieux, ma Gaétane, au moins tu seras indépendante. Écoute, ajouta-t-elle en attirant sa sœur à elle, écoute, chérie, promets-moi de te faire opérer... tu ne seras plus boiteuse. Promets-moi de te laisser aimer et consoler lorsque... Et puis, ce... cet... Olivier, il faut le retrouver et le démasquer.

— Le démasquer ? fit Gaétane étonnée, croyant que Mikaëla divaguait.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE à l'amiable

BELLE ET GRANDE MAISON

Située à SAUMUR, dans un très joli quartier. — Vue magnifique sur la Loire.

Rendu justifié par bail : 3,000 fr.

S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire.

A VENDRE UNE MAISON

Avec remise, écurie, jardin, Au centre du Pont-Fouchard. S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine 1892

UNE MAISON

RUE D'ALSACE, 39

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire. (734)

UNE MAISON

De Commerce de détail

De Saumur

DEMANDE UNE TRÈS-BONNE Caissière.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

A VENDRE

d'Occasion

Un OMNIBUS de famille

A UN OU DEUX CHEVAUX.

S'adresser à M. CHARPENTIER, à Allonnes.

A LOUER

Présentement,

Un beau rez-de-chaussée, composée de cinq pièces, et deux belles pièces et un cabinet au premier étage, avec jolis petits parterres. Le tout dépendant d'une maison à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n° 27.

S'adresser, pour traiter, à M. GUSTAVE LEROY, propriétaire, à Saumur, même rue, n° 29.

A VENDRE

Maison avec Jardin

Au Pont-Fouchard.

S'adresser au bureau du journal

Robes et Manteaux

M^{me} HERVÉ a l'honneur d'informer sa clientèle que depuis le 28 décembre 1891, ses ateliers et salons de couture sont transférés, 6, rue d'Orléans, à Saumur, au premier étage.

DEMANDE D'AGENT

La Société LA LUTÈCE (cap. 1,000,000) dont le siège est à Paris, 58, rue Laffitte, et qui assure Propriétaires et Locataires contre tous dégâts causés dans les maisons par des fuites d'eau distribuées, ménagères, pluviales et de water-closets, même en cas de gel, pression hydraulique, engorgement et rupture de tuyaux, réservoirs, robinets laissés ouverts par oubli ou négligence, et qui garantit aussi la réparation desdits tuyaux, robinets et appareils, demande un agent général pour la représenter à Saumur.

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

A céder également

Fabrique d'agrafes et de crochets

Pour couvertures en ardoises. — Système breveté et très apprécié.

Matériel presque neuf.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

ON RECOMMANDE, d'une façon spéciale, un brave homme sans emploi, honnête travailleur, peut être employé comme gardien, concierge, aide jardinier, manœuvre, etc.

Excellentes références.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 15 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen, n° 21 bis. (143)

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

CONFISERIE

Marrons Glacés. — Bonbons de Chocolat. — Fruits Glacés.

DESSERT ET PATISSERIE

Gâteaux de NOËL

ARTICLES

De Luxe



DEMANDEZ LA BOITE

Grand Prix

P. ANDRIEU

PATÉS DE FOIES GRAS Truffés des Premières Marques.



SPIRITUEUX

ET

LIQUEURS

Des Premières Marques

FRUITS A L'EAU-DE-VIE

Sirops et Punchs

Pour Bals et Soirées

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOËL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

POUR CADEAUX D'ÉTRENNES

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIERS

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

SPÉCIALITÉ de DRAGÉES pour BAPTÊMES

Articles de Noël et du jour de l'An

DESSERTS DE NOËL — BONBONS FINS — THÉS — CHOCOLATS

DEMANDEZ LE GÂTEAU RUSSE

MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE

Saumur, 33, rue S^t-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

HENRI EICHE

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX

LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Magasins de Pianos et de Musique

Maison G. FISCHER, fondée en 1846

PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ Suc^r, Élève de Pleyel, Wolff et C

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES & LOCATIONS DE PIANOS

Grand choix de Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS, ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

Désireuse de maintenir sa réputation consacrée par 45 années d'existence, la Maison garantit la parfaite exécution des travaux qui lui sont confiés, ainsi que la qualité supérieure des fournitures. Rien n'est épargné pour donner satisfaction, sur tous points, à notre clientèle.

ÉTRENNES 1892

Épicerie Parisienne IMBERT ET FILS

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

EXPOSITION D'ARTICLES D'ÉTRENNES

Très joli choix de Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie fine.

Bonbons de chocolat, Dragées, Pralines, Fondants, Fruits confits, Marrons glacés à la vanille.

Nous recommandons les assortiments à 1 fr. et 2 fr. 50

Vins fins, Spiritueux, Liqueurs.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,